

société

Garder le choix d'une fin digne à domicile

Alain Roche, président du Rotary, et ses membres, ont été sensibles à l'action de l'association Alispad.

Nicole Sarraud, présidente d'Alispad (Association des libéraux pour les soins palliatifs à domicile) et Éloi Pikéty, médecin, sont venus jeudi dernier présenter les différentes actions de leur association. Composée d'un médecin, d'une psychologue, de deux infirmières et d'une secrétaire, à la demande des malades, des familles ou du médecin traitant, elle accompagne les personnes en fin de vie à domicile. Elle ne se substitue pas à l'équipe médicale, mais elle apporte en plus sa compétence en matière de soins palliatifs.

Pour sa présidente, une phrase résume le but de l'association : « Laisser mourir plutôt que de faire mourir ». Le sujet est sensible et touche chacun de nous dans ce qu'il a de plus sensible. Il est donc important pour l'association de bien informer, de former ses personnels et d'échanger sur le sujet.

Le chèque du Rotary servira à toutes ses missions. « Nous sommes financés par l'Urcam. Malheureusement, le nombre de



Les membres d'Alispad reçoivent un chèque de 1.000 € du Rotary.

demandes augmente et l'enveloppe budgétaire reste la même. Il nous faudrait actuellement une personne supplémentaire. Nous accompagnons le malade à domicile avec des tours de garde et nous essayons de pallier aux problèmes physiques et de douleurs. La prestation est

gratuite ». Les Rotariens ont été convaincus par la démarche humanitaire de l'Alispad, qui refuse l'acharnement thérapeutique et prône une liberté de choix dans la dignité. Le hasard a voulu que, pour cette réunion, une étudiante néo-zélandaise venue en

France il y a huit ans grâce au Rotary, soit présente en France. Elle est devenue depuis infirmière en soins palliatifs. Le débat l'a donc particulièrement intéressée.

ALISPAD : alispad.free.fr (05.49.04.81.35).

dans la ville

- > **Samu départemental.**
Tél. 15.
- > **Hôpital.**
Tél. 05.49.27.44.00.
- > **Bibliothèque.** De 12 h 15 à 13 h 15 et de 15 h à 18 h.
- > **Piscine.** Fermée.
- > **Cinéma Le Méliès.**
« Étreintes brisées » à 14 h 30 h ; « Home » à 21 h.

utile

La Nouvelle République
Correspondants NR : Bruno Gonelle, 28, rue Saint-Jean, tél. 05.49.27.92.37.
Dominique Texier, tél. 06.60.28.47.97.

Publicité et NR Communication
Publicité : tél. 05.49.77.25.99.
Petites annonces : NR Communication, tél. 05.49.77.25.90.

Abonnements et portage
La ligne des abonnés : 0.825.31.70.70 (n° Indigo 0,15 € TTC/min).

sur l'agenda

> **Permanence FNATH.**
L'association des accidentés de la vie (FNATH) (tél. 05.49.24.12.24 ; fax 05.49.33.49.98 ; e.mail : fnath.79@wanadoo.fr) fait connaître qu'une permanence juridique se tiendra à l'ancien logement de l'école, 8, rue du Simplot le vendredi 3 juillet de 9 h 30 à 11 h 30.

loisirs

Des cours qui ne manquent pas d'aplomb

Depuis une vingtaine d'années, l'association l'Ayr (Lieu d'aplomb yoga et relaxation) est devenue l'Institut supérieur d'aplomb (Isa). Elle continue à proposer des cours basés sur l'équilibre et le bien-être chaque semaine pour guider les pratiquants vers « l'axe de construction ». Un chemin qui permet de trouver petit à petit le bien-être par l'apprentissage de gestes simples et justes.

A bases de postures de yoga, le but est de découvrir la légèreté et la vitalité grâce au souffle et surtout le lâcher prise étape indispensable pour se voir relié à l'essentiel. « Ce dernier trimestre, les cours étaient donnés à l'hôpital pour être transférés désormais au lycée agricole que je remercie pour son accueil », explique l'animatrice du club,



Cette année une vingtaine de personnes ont décidé d'écouter leurs corps durant ces séances de relaxation.

Francette Lagrède, qui dispense ses cours également à Aulnay-de-Saintonge, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais, Lezay et Celles-sur-Belle. Des postures naturelles pour les

gestes du quotidien que l'on redécouvre au cours de ces séances de bien-être.

Pour toutes informations contacter le 05.49.29.76.62.

saint-léger-de-la-martinière

Cimetières : le conseil municipal a fixé le prix des concessions

Au cours du dernier conseil municipal de Saint-Léger-de-la-Martinière a pris les décisions suivantes :

De nouveaux tarifs applicables tant pour le cimetière de Saint-Léger que celui de la Martinière ont été votés. Concession, au mètre carré : perpétuelle, 120 € ; 50 ans, 40 € ; 30 ans, 25 €.

Concession dans le columbarium : 50 ans, 535 € ; 30 ans, 380 € ; 15 ans, 250 €.

Un jardin de dispersion des cendres sera créé à proximité du columbarium.

Travaux d'extension du restaurant scolaire. L'ouverture des plis, suite à une procédure adaptée concernant les travaux d'extension du restaurant scolaire, a permis de choisir les entreprises. Le coût total des travaux est de 85.483 €. Ils sont commencés et il a été nécessaire, pour la sécurité des

enfants, que l'entrée de la maternelle se fasse par le côté primaire.

Questions diverses. Un panneau va être implanté à l'Épine pour signaler le terrain de loisirs pour un montant de 305 € HT par la société Citer Publicité.

La société Bonmort interviendra à la Martinière pour la pose d'un compteur électrique, à côté du compteur d'eau, tout ceci dans le but de sécuriser le système électrique pour les prochaines manifestations.

Le conseil décide de rénover le mur situé derrière le puits de Fomblanche. Les travaux sont confiés à l'association de réinsertion Gephyra, le coût est de 5.023 € TTC.

L'entreprise Ribot est choisie pour faire l'estimation des travaux à réaliser pour l'aménagement du local « ex-véti-marche ».